



## Filmer en bureau de poste

Par **Dursun13**, le **01/02/2024** à **21:01**

Bonjour, je voulais envoyer un colis par la poste. J'ai donc commencer à filmer à partir des produits que j'ai mis dans mon colis et j'ai refermé mon colis une fois tous les articles était dedans. Donc j'ai continué à filmer jusqu'à ce que je donne le colis a un employé de la poste. Aucun visage n'a été filmé, il y a bien sûr des bras et des jambes qu'on peut distinguer mais rien d'autre que la réception de mon colis par un employé. Là, il y a la directrice de la poste qui m'a crié qu'il est strictement interdit de filmer dans l'enceinte de la poste. Je voudrais savoir si c'est vrai ou faut ? Je répète aucun visage n'a était filmé. La vidéo était à destination de cdiscount pour qu'il ne conteste pas que je leur renvoie bien les articles.

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **01/02/2024** à **21:13**

Bonjour,

De nos jours les vidéos sont très faciles à trafiquer. Donc elle ne servira à rien.

Et oui, le bureau de poste est un lieu privé où le responsable peut vous interdire de filmer.

Votre seul justificatif acceptable c'est un récépissé lorsque vous remettez le colis au guichet, avec de préférence un mode de livraison contre signature.

Par **Dursun13**, le **02/02/2024** à **17:57**

Merci pour votre réponse je pensais justement comme c'est un lieu ouvert au public que ce ne serait pas un lieu privé.

Merci beaucoup de votre réponse